40			L :	1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N° 0448.204.633	Р.	U.	D.

#### **COMPTES ANNUELS EN EUROS**

DENOMINATION: COIL NV

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Drukpersstraat

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles 1

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet \*:

Numéro d'entreprise

0448.204.633

DATE 11/10/2007

du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de

publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

4/06/2008

au

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2007

31/12/2007

Exercice précédent du

1/01/2006

31/12/2006

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas \*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Finance & Management International

0466.829.326

Roosvelt 7, 3400 Landen, Belgique Fonction: Administrateur délégué

Mandat: 2/06/2004

Représenté par

**Hutton Timothy** 

Chemin de la Butte 5 , 78620 L'Etang-la-ville, France

#### **Chevalier Laurent**

av Th Gauthier 23, 75016 PARIS, France

Fonction: Président du Conseil d'Administration

Mandat: 2/06/2004

#### van der Haegen Charles

rue du Bayarmont 6, 1390 Grez-Doiceau, Belgique

Fonction: Administrateur Mandat: 2/06/2004

Documents joints aux présents comptes annuels: RAPPORT DE GESTION, RAPPORT DES COMMISSAIRES

Nombre total de pages déposées:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.2 5.3.4,

5.3.6, 5.4.2, 5.5.2, 5.8, 5.16, 7

Signature

nance and Management Int. NV Administrateur délégué

Signature (nom et qualité)

Mention facultative.

<sup>\*\*</sup> Biffer la mention inutile.

C 1.1

# LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

#### Willems Yves

Rue de la Sartre 5c , 1325 Chaumont-Gistoux, Belgique

Fonction: Administrateur

Mandat: 2/06/2004

#### Legrand Bernard

Rue Leconte de lisle 4, 75016 Paris, France

Fonction: Administrateur Mandat : 2/06/2004

#### BDO ATRIO BEDRIJFSREVISOREN SCRL 0431.088.289

Uitbreidingsstraat 66, boîte 13, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique

Fonction: Commissaire, Numéro de membre: B00023

Mandat: 1/06/2005 Représenté par

Van Brussel Lieven

Wijngaardlaan 39, 2900 Schoten, Belgique

N° 0448.204.633	C 1.2
-----------------	-------

#### DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont / n'ont\* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, par un comptable agréé ou par un comptable-fiscaliste agréé.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)



Biffer la mention inutile.

<sup>\*\*</sup> Mention facultative.

# **BILAN APRES REPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	17.017.191	16.237.325
Frais d'établissement	5.1	20	186.540	278.177
Immobilisations incorporelles	5.2	21	169.472	273.640
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	10.862.605	11.330.403
Terrains et constructions		22	2.516.207	2.671.269
Installations, machines et outillage		23	8.338.089	8.649.481
Mobilier et matériel roulant		24	8.309	9.653
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/ 5.5.1	28	5.798.574	4.355.105
Entreprises liées	5.14	280/1	5.773.656	4.330.187
Participations		280	4.930.193	3.494.900
Créances		281	843.463	835.287
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	24.918	24.918
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	24.918	24.918
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	8.520.152	8.748.898
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.337.558	1.256.321
Stocks		30/36	1.337.558	1.256.321
Approvisionnements		30/31	1.337.558	1.256.321
En-cours de fabrication		32	,	
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés sur achats pour stocks  Commandes en cours d'exécution		36 37		
Créances à un an au plus		40/41	5.208.405	5.413.332
Créances commerciales		40	3.400.379	3,671,381
Autres créances		41	1.808.026	1.741.951
	5.5.1/		4 400 007	4.445.074
Placements de trésorerie	5.6	50/53	1.160.907	1.145.971 61.798
Autros placements		50 51/53	60.450 1.100.457	1.084.173
Autres placements				
Valeurs disponibles		54/58	663.230	854.069
Comptes de régularisation	5.6	490/1	150.052	79.205
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	25.537.343	24.986.223
	l			

C 2.2

A I O	0440 004 000
N -	0448.204.633

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	,	10/15	14.963.027	13.234.058
Capital	5.7	10	4.846.801	4.340.479
Capital souscrit		100	4.986.852	4.480.530
Capital non appelé		101	140.051	140.051
Primes d'émission		11	2.756.053	737.190
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	429.796	429.796
Réserve légale		130	329.796	329.796
Réserves indisponibles		131	100.000	100.000
Pour actions propres		1310	100.000	100.000
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(+)/(-)		14	6.897.170	7.676.061
Subsides en capital		15	33.207	50.532
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	70.907	55.389
Provisions pour risques et charges		160/5	70.907	55.389
Pensions et obligations similaires		160	70.907	55.389
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	10.503.409	11.696.776
Dettes à plus d'un an	5.9	17	5.909.196	6.957.163
Dettes financières		170/4	5.909.196	6.957.163
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	5.909.196	6.957.163
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	4.098.827	4.269.836
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	1.047.968	1.047.967
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.129.028	2.240.055
Fournisseurs		440/4	2.129.028	2.240.055
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	921.831	981.814
Impôts		450/3	154.562	170.914
Rémunérations et charges sociales		454/9	767.269	810.900
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	5.9	492/3	495.386	469.777
TOTAL DU PASSIF	5.0	10/49	25.537.343	24.986.223
TOTAL DU PASSIF		10, 10	25.507.10.10	(L)

# **COMPTE DE RESULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	21.387.682	21.606.426
Chiffre d'affaires	5.10	70	21.035.886	21.311.374
Augmentation (réduction) des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	45.088	102.599
Autres produits d'exploitation	5.10	74	306.708	192.453
Coût des ventes et des prestations		60/64	21.721.169	20.597.295
Approvisionnements et marchandises		60	6.800.814	6.105.313
Achats		600/8	6.928.738	6.352.640
Réduction (augmentation) des stocks(+)/(-)		609	-127.924	-247.327
Services et biens divers		61	7.308.376	6.487.799
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.10	62	5.441.345	5.602.753
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.871.528	1.960.047
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales - Dotations (reprises)(+)/(-)	5.10	631/4	46.687	105.134
Provisions pour risques et charges - Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	252.419	336.249
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-333.487	1.009.131
Produits financiers		75	102.031	75.464
Produits des immobilisations financières		750	3.825	30.337
Produits des actifs circulants		751	79.136	14.520
Autres produits financiers	5.11	752/9	19.070	30.607
Charges financières	5.11	65	547.435	445.009
Charges des dettes		650	547.435	445.009
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9		
Bénéfice (Perte) courant avant impôts (+)/(-)		9902	-778.891	639.586



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations)(+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	-778.891	639.586
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)(-)	5.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)(-)		9904	-778.891	639.586
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	-778.891	639.586

# AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)
Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent(+)/(-)
Prélèvements sur les capitaux propres
sur le capital et les primes d'émission
sur les réserves
Affectations aux capitaux propres
au capital et aux primes d'émission
à la réserve légale
aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)
Intervention d'associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
Rémunération du capital
Administrateurs ou gérants
Autres allocataires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	6.897.170	7.708.041
(9905)	-778.891	639.586
14P	7.676.061	7.068.455
791/2 791		
792		
691/2		31.980
691 6920		31.980
6921		
(14)	6.897.170	7.676.061
794		:
694/6		
694		
695		
696		
E .		

C 5.1

N°	0448.204.633
IN I	1 0440.204.000

# **ANNEXE**

# **ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**

Valeur comptable nette au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice
Nouveaux frais engagés
Amortissements
Autres (+)/(-)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice
Dont
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement
Frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
20P	xxxxxxxxxxxxx	278.177
8002		
8003	91.637	
8004		
(20)	186.540	
200/2		
204	186.540	

C 5.2.1

N° 0448.204.633

# **ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	618.300
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	618.300	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxx	618.300
Mutations de l'exercice			
Actés	8071		
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	618.300	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES  Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	939.889
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	939.889	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxx	666.249
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	104.168	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	'	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	770.417	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	169.472	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxx	23.847.102
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	23.847.102	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxx	23.847.102
Mutations de l'exercice			
Actés	8073		
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	23.847.102	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212		

# **ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxx	5.544.788
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	90.734	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	5.635.522	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxx	361.924
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	361.924	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxx	3.235.443
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	245.796	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	3.481.239	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	2.516.207	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxx	37.190.910
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	1.114.302	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	38.305.212	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxx	4.939.277
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	4.939.277	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxx	33.480.706
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.425.694	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	34.906.400	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	8.338.089	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxx	491.606
Mutations de l'exercice			-
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.889	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	494.495	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	481.953
Mutations de l'exercice			
	0070	4.233	
Actés	8273	4.233	
Repris	8283 8293		
Acquis de tiers	8303		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)		486.186	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	400.100	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	8.309	

# **ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxx	3.494.900
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	1.435.293	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4.930.193	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
	(000)	4.020.402	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	4.930.193	
ENTREPRISES LIEES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxx	835.287
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	8.176	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	843.463	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		



	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
,			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	24.918
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	24.918	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		
			I

C 5.5.1

# INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

#### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	directem	ement par les filiales		Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
HIGHIOT OF HOMENO DENTILE MOE	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devise	(+) o (en ur	i
Coil GmbH S. Etr. Claude Breda Strasse 1 06406 Bernburg Allemagne 227297360				31/12/2007	EUR	5.102.975	429.514
Les parts de capital  Coil Hellas S. Etr.	1	100,00	0,00	31/12/2007	EUR	39.123	-4.006
Queen Sophia Avenue 4 Athene Grèce 0000.000.000							
Les parts de capital	99	99,00	0,00				
United Anodisers Limited S. Etr. Field Hills Red Doles Lane Huddersfield Royaume-Uni				31/12/2007	EUR	1.651.506	91.547
Les parts de capital	1	100,00	0,00				



N°	0448.204.633	C 5.6	

# PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51	58.811	67.824
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	58.811	67.824
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	1.041.646	1.016.349
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	1.041.646	1.016.349
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES	DE REGUL	ARISAT	ION
CUMITIES	DE REGUE	ANISAI	IUN

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Exerci	ice



C 5.7

#### ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

#### Exercice précédent Codes Exercice **ETAT DU CAPITAL** Capital social 4.480.530 100P XXXXXXXXXXXXXX Capital souscrit au terme de l'exercice ..... (100)Capital souscrit au terme de l'exercice ..... 4.986.852 Codes Montants Nombre d'actions Modifications au cours de l'exercice 506.322 164.925 Augmentation de capital Représentation du capital Catégories d'actions 4.986.852 1.622.798 part social 7.137 XXXXXXXXXXXXXX 8702 Actions nominatives ..... 1.615.661 XXXXXXXXXXXXXX 8703 Actions au porteur ..... Montant appelé Codes Montant non appelé non versé Capital non libéré XXXXXXXXXXXXXX 140.051 Capital non appelé ..... (101)8712 XXXXXXXXXXXXXXX Capital appelé, non versé ..... Actionnaires redevables de libération ..... 140.051 Keenexcess Codes Exercice **Actions propres** Détenues par la société elle-même 60.450 8721 Montant du capital détenu ..... Nombre d'actions correspondantes 8722 5.407 Détenues par ses filiales 8731 Montant du capital détenu ..... 8732 Nombre d'actions correspondantes Engagement d'émission d'actions Suite à l'exercice de droits de CONVERSION 8740 Montant des emprunts convertibles en cours 8741 Montant du capital à souscrire 8742 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre ..... Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION 8745 Nombre de droits de souscription en circulation 8746 Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit .....



8747

8751

N°	0448.204.633	C 5.7

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	336.449
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	336.449
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE



N° 0448.204.633

C 5.9

# ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
/ENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUR RESIDUELLE	EEE	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	1.047.96
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés		
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	1.047.968
Autres emprunts		
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes		
otal des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1 1	1.047.96
ettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	5 724 80c
Emprunts subordonnés		5.731.889
Emprunts obligataires non subordonnés		
Dettes de location-financement et assimilées		
Etablissements de crédit		E 724 000
Autres emprunts	1 1	5.731.889
Dettes commerciales	i :	
Fournisseurs		
Effets à payer	1	
Acomptes reçus sur commandes		
Autres dettes		
otal des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	5.731.88
ettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières		177.307
Emprunts abligatoires pen subordannés	1 1	
Emprunts obligataires non subordonnés	i !	
Dettes de location-financement et assimilées		477.00-
Etablissements de crédit		177.307
Autres emprunts		
Dettes commerciales		
Fournisseurs	1	
Effets à payer		
Acomptes reçus sur commandes	i I	
Autres dettes	8903	



#### Codes Exercice **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** Impôts (rubrique 450/3 du passif) 9072 Dettes fiscales échues 9073 154.562 Dettes fiscales non échues 450 Dettes fiscales estimées ..... Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale ..... 9076 9077 767.269 Autres dettes salariales et sociales .....



Ν°	0448.204.633		C 5.9
COMP	DIFO DE DECULADISATION		Exercice
	PTES DE REGULARISATION		
Ventil	lation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représer	nte un montant important	

# **RESULTATS D'EXPLOITATION**

RESULTATS DEAFLOITATION	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Codes	LAGIGICE	Exercise precedent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation	1		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	91	95
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	88,8	94,9
Nombre effectif d'heures prestées	9088	138.886	150.120
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3.689.047	3.827.056
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.188.956	1.242.920
Primes patronales pour assurances extralégales	622	74.039	74.298
Autres frais de personnel	623	461.682	458.479
Pensions	624	27.621	
Provisions pour pensions			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110	46.687	105.134
reprises	9111		
Sur créances commerciales			
actées	9112		
reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	252.419	290.936
Autres	641/8		45.313
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,0	0,5
Nombre effectif d'heures prestées	9098	3.981	929
Frais pour l'entreprise	617	96.608	13.035



C 5.11

#### N° 0448.204.633

# **RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RESULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	17.325	17.325
Subsides en intérêts	9126		
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises	6561		

BESHI	TATS	FYCEPT	IONNELS	١

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

 Exercic	e



#### **IMPOTS ET TAXES**

	Codes	Exercice
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	13.600.788
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	13.600.788
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			,
A l'entreprise (déductibles)	9145	2.542.144	2.119.350
Par l'entreprise	9146	818.775	807.601
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	854.144	1.015.618
Précompte mobilier	9148		



# **DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques	9161	2.516.207
Valeur comptable des immeubles grevés	9171	12.901.000
Montant de l'inscription	9181	12.000.000
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9191	12.000.000
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés		
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques	9162	
Valeur comptable des immeubles grevés		
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer )	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE



Ν°	0448.204.633		C 5 13
13	0446.204.033	1	C 5.15

#### DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	



0448.204.633 C 5.14

# RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

N°

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES		,	
Immobilisations financières	(280/1)	5.773.656	4.330.187
Participations	(280)	4.930.193	3.494.900
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	843.463	835.287
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341	İ	
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	Ï	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de			
dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	13.580.000	13.580.000
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	(282)		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		ĺ
A plus d'un an	9302	[	
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		



# **RELATIONS FINANCIERES AVEC**

LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Garanties constituées en leur faveur  Conditions principales des garanties constituées	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur  Conditions principales des autres engagements	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503 9504	970.007

# LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Codes	Exercice
9505	25.500
95061	9.772
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	
	9505 95061 95062 95063 95081 95082

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N° 0448.204.633 C 5.17

#### **DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**

# INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (tes) raison(s) suivante(s)\*

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés\*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Si oui, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

# INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*

Biffer la mention inutile.

Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

# **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

# **ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**

# TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total (T) ou total     en équivalents     temps plein     (ETP)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
précédent		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	86,1	4,2	88,8 (ETP)	94,9 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	138.526	360	138.886 (T)	150.120 (T)
Frais de personnel	102	5.249.118	164.606	5.413.724 (T)	5.602.753 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	(T)	(T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	86	5	89,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	86	5	89,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe			_	
Hommes	120	81	3	82,8
Femmes	121	5	2	6,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	28	5	31,4
Ouvriers	132	58		58,0
Autres	133			

# PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	Personnes mises     à la disposition de     l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,0	
Nombre effectif d'heures prestées	151	3.981	
Frais pour l'entreprise	152	96.608	

73/52

N° 0448.204.633

C 6

#### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	. 205	6		6,0
Par type de contrat de travail	ŀ			
Contrat à durée indéterminée	210	6		6,0
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes: primaire	220	1		1,0
secondaire	221	5		5,0
supérieur non universitaire	222			
universitaire	223			
Femmes: primaire	230			
secondaire	231			
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	9	1	9,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	9	1	9,8
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes: primaire	320			
secondaire	321	5	1	5,8
supérieur non universitaire	322	1	:	1,0
universitaire	323	1		1,0
Femmes: primaire	330			
secondaire	331	1		1,0
supérieur non universitaire		1		1,0
universitaire	333			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341	1	1	1,8
Licenciement	342	2	'	2,0
Autre motif	343	6		6,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au				
moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			



# ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI		Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de
	Codes	1. Nombre	Equivalents temps     plein	l'avantage financier
Mesures comportant un avantage financier*  Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)  Prépension conventionnelle à mi-temps	414 411 412 413 415 416 417 418 503 504 419	99	99,0	154.001
Autres mesures  Stage des jeunes  Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée  Prépension conventionnelle  Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	502 505 506 507	8	8,0	

# Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi

total pour l'exercice	550	99	99,0
total pour l'exercice précédent	550P	103	102,2

# RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à
charge de l'employeur

go
Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	44	5811	6
5802	947	5812	208
5803	54.901	5813	10.953

# RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

### Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5804		5814	
5805		5815	
5806		5816	



<sup>\*</sup> Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

#### RAPPORT DE GESTION

#### RAPPORT DE GESTION

Chers actionnaires.

#### Stratégie

2007 a été une année de transformation profonde pour la Société.

En février 2007, à l'occasion de deux opérations de croissance externe simultanées mais indépendantes l'une de l'autre, le Groupe a réalisé l'acquisition d'Heywood Metal Finishers Limited (HMF) et d'LHT Anodisers Limited (LHT) pour 5 500KE, comprenant des actifs immobiliers détenus par HMF, d'une valeur de 1 800KE.

Ensemble, HMF et LHT bénéficient d'une excellente position sur le marché de l'anodisation par lots pour des projets architecturaux en Angleterre. En effet, les normes de construction pour l'anodisation en Angleterre sont parmi les plus rigoureuses au monde, et la qualité des traitements réalisés par les deux sociétés est parmi la meilleure disponible.

Ensemble, ces acquisitions offrent d'importantes synergies opérationnelles, qui devraient pouvoir se réaliser sur une période de trois ans pour le marché anglais.

Pour Coil, la valeur de ces acquisitions est avant tout stratégique. En qualité de numéro 1 mondial de l'anodisation en continu, la société offre déjà une gamme importante de traitements anodiques ; néanmoins, elle demeure limitée aux produits laminés en bobines. Avec l'intégration d'HMF et d'LHT, le nouveau groupe consolidé est en mesure de fournir une gamme complète de traitements par anodisation, non seulement pour l'aluminium laminé, mais aussi pour des pièces extrudées voire coulées, en produits finis ou semi-finis.

Cette capacité à fournir la totalité de la gamme de traitements par anodisation est essentielle pour proposer un service technique complet aux prescripteurs, qui créent la demande pour des produits anodisés. Ces prescripteurs sont en général des architectes, des créateurs ou des ingénieurs de développement de produits ou de recherche et développement.

HMF bénéficie d'une capacité dimensionnelle d'exception avec son usine de Huddersfield, lui permettant de répondre à presque toutes les applications architecturales. LHT a un positionnement de niche dans le traitement par anodisation colorée et résistant aux UV: ce traitement est unique au monde. Avant leur acquisition, aucune des deux sociétés n'avait activement promu ses services en dehors du marché anglais. Celui-ci connaît une des stratégies les plus proactives au monde dans le développement du marché de l'anodisation – un modèle qui a fait ses preuves depuis plus de 20 ans -fournissant un support technique et produit, essentiel quand les prescripteurs prennent leurs décisions.

Suite à ces acquisitions, les capacités d'anodisation combinées du nouveau groupe ainsi élargi ont été placées sous la bannière « United Anodisers ». En exploitant les forces et synergies combinées du nouvel ensemble, le Groupe a déjà commencé au premier trimestre 2008 à fournir des « packages » complets, y compris le métal, pour des projets d'architecture aux Etats Unis, en Chine et en Corée du Nord. Cette partie de l'activité du Groupe devrait prendre encore plus d'importance à l'avenir.

9



### RAPPORT DE GESTION

Cés acquisitions ont permis de diversifier le mix produit du Groupe, mais aussi de diminuer sa dépendance vis-à-vis de certains secteurs, comme par exemple les prestations de services pour le compte des laminoirs, qui ont représenté 50 % du chiffre d'affaires en 2007, contre 70 % en 2006. L'activité « projet », nouvelle pour le Groupe, représente déjà 18 % de son chiffre d'affaires consolidé, avec encore un potentiel de croissance important. A l'avenir, cette diversification et la nouvelle stratégie du Groupe devraient permettre d'avoir beaucoup plus d'influence sur la croissance du marché de l'anodisation, en permettant au Groupe de capter plus de valeur ajoutée grâce à l'étendue de ses produits.

La demande reste forte pour l'aluminium anodisé, apprécié pour sa légèreté, sa durabilité et sa totale recyclabilité. Ces qualités sont de plus en plus prisées par les prescripteurs, dans un monde où les décisions sont très souvent dirigées par des enjeux environnementaux. A titre d'exemples, deux Immeubles-phares ont été terminés en 2007, pour lesquels l'anodisation était fournie par le Groupe et pour lesquels l'anodisation est un élément clé de la conception de l'immeuble. Chacun a été primé. Le premier, le théâtre Young Vic à Londres a gagné un « RIBA Award » du Royal Institute of British Architects. Le second, le Museum of Contemporary Art à New York, a gagné un Wallpaper Design Award 2008 dans la catégorie « meilleure construction publique ». Les projets en cours pour 2008 comptent de nouveaux immeubles-phares aux Etats Unis et en Chine.

#### Conditions de marché

La demande pour l'aluminium anodisé est restée forte en 2007, maigré la détérioration de la conjoncture en fin d'année.

### Anodisation en continu

Au cours des neufs premiers mois de l'année, la demande d'aluminium laminé en Europe a été très forte. Ce haut niveau s'explique par la hausse des prix du métal et par la position des distributeurs qui ont cherché à anticiper des insuffisances du côté de l'offre, et des hausses de prix supplémentaires, en surstockant. Face à cette forte demande, les laminoirs en Europe n'ont pu satisfaire toute la demande pour des alliages de qualité, et la demande pour l'anodisation en continu a donc dépassé l'offre. Dans ce contexte, la Société a enregistré un fort niveau de chiffre d'affaires et de résultats au cours du premier semestre.

Au cours du deuxième trimestre, un des plus grands clients laminoirs de la Société a annoncé sa décision de réaligner ses activités, en se retirant d'une partie du marché de la distribution d'aluminium en Europe. Ceci a affecté les distributeurs, qui lui achetaient de l'aluminium anodisé en continu. En temps normal, une telle décision aurait vu des concurrents prendre le relais pour les contrats de fournitures. À cause d'un manque de capacité immédiatement disponible chez les autres laminoirs et en raison de l'absence de stocks d'aluminium anodisé en continu sur le marché, cette partie du marché a été, temporairement, fortement ralentie. Cette évolution a eu un fort impact négatif à court terme sur l'activité de la Société (la moins value de chiffre d'affaires est estimée à environ 1 800 K€ en 2007).

Au cours du deuxième semestre, la baisse du prix d'aluminium a obligé les distributeurs de métal (qui avaient sur-stockés, comme expliqué ci-dessus) à anticiper des baisses supplémentaires des cours du métal en consommant leurs stocks et retardant leurs achats. Ce n'est pas la première fois que COIL se





# **RAPPORT DE GESTION**

trouve confrontée à ce type de situation, qui a conduit par le passé à des baisses significatives de la demande qui lui est adressée pour une période de 3 à 6 mois ; tandis que la demande pour le produit final reste à un bon niveau. Si les effets de ce mouvement de déstockage chez les distributeurs ont continué à se faire sentir au premier trimestre 2008, le carnet de commande de la Société a déjà montré des signes d'un retour à des scénarios de demande normale dès le mois de décembre 2007.

Avec la presque totalité de ses autres clients, l'activité de la Société à augmenté, conformément aux prévisions, dans un contexte de forte demande sur les marchés finaux.

# L'anodisation par lots

Pour la Société, les activités d'anodisation par lots sont essentiellement, mals non exclusivement, destinées au marché de la construction en Angleterre. Bien que la majorité des activités de HMF et LHT solent récurrentes, avec soit des distributeurs soit des fabricants de systèmes de fenêtres, environ 30 à 40% de ces activités dérivent de projets architecturaux qui ne sont pas eux-mêmes récurrents. Le calendrier de réalisation des projets principaux peut avoir un impact significatif sur les ventes des deux sociétés.

Les deux sociétés avaient connu une année très forte en 2006, l'année antérieure à leur acquisition. En proforma, le chiffre d'affaires 2007 à ainsi baissé d'environ 2 %, notamment du fait d'une moindre contribution des activités « projets architecturaux ». En revanche, le premier trimestre 2008 enregistre un chiffre d'affaires plus important dans les deux sociétés, grâce à la forte demande de ce secteur, en dépit d'un marché immobilier plus incertain par ailleurs en Angleterre.

L'annonce faite par le plus grand client d'HMF de restructurer ses activités d'extrusion en Angleterre et de déménager sa production en Europe Continentale devrait avoir un effet significatif à court terme sur la partie récurrente des activités de HMF. En revanche, la Société a réussi à démontrer dans le passé sa capacité à remplacer des clients importants par de nouveaux clients : elle a récemment développé des activités nouvelles et importantes avec une société majeure dans le domaine des systèmes d'architecture en Angleterre, proposant aux architectes des solutions de façade novatrices en aluminium anodisé.

# Ressources humaines

Les acquisitions en Angleterre se sont traduites par une augmentation marquée des effectifs. Le Groupe compte maintenant 239 collaborateurs (2006 : 124). Nous avons été très heureux d'accueillir ces nouveaux employés au sein du groupe.

# Compte de résultats

Pour les raisons déjà évoquées ci-dessus, le chiffre d'affaires de l'anodisation en continu a baissé de 1,0 % de 21 387 K€ à 21 606 K€.

Le niveau d'activité a augmenté sur tous les marchés, sauf en France, qui a connu une baisse de 5 355 K€ à 3 487 K€, baisse consécutive à la décision d'un des plus grands clients de l'anodisation en continu de réaligner son activité (voir ci-dessus). Le chiffre d'affaires a augmenté de 7.9 % en Allemagne, 5,7 % en Belgique, 23,1 % en Italie, et 1,6 % dans les autres pays.

N° 0448.204.633

# **RAPPORT DE GESTION**

Les frais des services commerciaux et administratifs ont augmenté en raison de l'intégration des sociétés anglaises, augmentant de 12,75 % de 3 184 K€ à 3 590 K€.

Les frais de recherche et développement sont restés modestes à 239 K€, contre 205 K€ en 2006, et ont représenté 0.8 % du chiffre d'affaires (1,0 % en 2006).

Le résultat d'exploitation a enregistré une baisse de 1 342K€; d'un profit de 1 009K€ en 2006 (représentant une marge opérationnelle de 4,7 %), la perte enregistrée en 2007 s'élève à -333 K€, représentant une marge négative de -1,6 % du chiffre d'affaires (après frais d'acquisition de 335K€.)

Le niveau d'endettement, plus élevé suité aux acquisitions au Royaume Uni, a conduit à une augmentation des charges financières de 445 K€ à 547 K€.

La Société a donc enregistré un résultat net négatif avant impôts de 778 K€, contre un bénéfice de 639 K€ en 2006.

La Société bénéficie d'importantes pertes fiscales reportées en Belgique . La Société a comptabilisé en 2007 un résultat net négatif après impôts de 778 K€, contre un bénéfice de 639K€ l'année précédente.

#### Bilan

Les immobilisations corporelles ont diminué, de 11 330 K€ à 10 862K€, suite à des montants d'amortissements plus importants que les montants des investissements.

1 436 K€ ont été comptabilisés pour les actifs incorporels, concernant. l'acquisition des deux filiales au Royaume Uni.

Les cautions et garantles sont restées inchangées.

Le total des immobilisations a augmenté de 15 237 K€ à 17 017 K€.

Les stocks ont augmenté de 1 256 K€ à 1 337 K€ et les créances ont diminué de 3 671 K€ à 3 400 K€. Le niveau des placements de trésorerie et valeurs disponibles a diminué légèrement à 1 824 K€ (1 999 K€ au 51 décembre 2006).

Le total du blian a augmenté de 24 986 K€ à 25 537 K€.

Les fonds propres ont augmenté de 13 234 K€ à 14 963 K€, suite aux deux augmentations de capital au cours de l'année. La première a concerné un placement privé de 1 800 K€ en mars 2007, la deuxième l'achat pour 725 K€ d'obligations remboursables en actions Gweco 342 Limited des vendeurs de LHT en contrepartie de l'émission de nouvelles actions Coil.

Les emprunts bancaires à long terme ont diminué de 6 957 K€ à 5 909 K€.

Avec une performance comparable aux actifs opérationnels courants, les passifs opérationnels courants ont vu peu de changements au cours de 2007 et ont diminué de 4 270 K€ à 4 099 K€. Les fournisseurs

Z

39/52

### **RAPPORT DE GESTION**

ont baissé de 2 240 K€ à 2 129 K€, les charges à imputer ont augmenté de 470 K€ à 495 K€ et les dettes fiscales et sociales ont dimunué de 810 K€ à 767 K€. Le niveau de la dette bancaire à court terme est resté inchangé.

# Recherche et développement

Le Groupe a une activité de recherche et de développement limitée, actuellement concentrée sur l'anodisation en continu ; elle va dans le futur être affectée à l'anodisation par lots. L'équipe comporte un consultant externe à temps partiel et deux téchniciens à temps plein. Leurs activités sont actuellement concentrées sur l'amélioration de la fiabilité des processus de coloration utilisés par le Groupe.

#### Facteurs de risque

Le Groupe est évidemment sujet à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de prodult, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. Le procédé de production de la société est électrochimique : il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qu'il pourrait ne pas être en mesure d'être répercuté intégralement dans les prix de vente.

La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Généralement le Groupe n'achète ni ne vend le métal qu'il traité. La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Etant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash flow et la rentabilité.

Compte tenu de la nouvelle activité projet chez United Anodisers, le Groupe devra maintenant fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique du Groupe, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est acheté immédiatement au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicable en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont couverts à terme. Occasionnellement, le Groupe peut, pour des raisons opérationnelles, maintenir des stocks très limités de métal, dont la valeur sera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME pour l'aluminium.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut être ponctuellement très élevée et excéder la capacité disponible. Puisque le Groupe peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, ce type de métal ne viendra généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut générer de longs délais de livraison. Ceci a provoqué un manque de métal sur le marché en 2007, réduit la quantité de métal disponible pour un traitement par le Groupe et, en conséquence, ponctuellement freiné la croissance des ventes.

7

40/52

0448.204.633 C 8

# RAPPORT DE GESTION

Une troisième ligne d'anodisation en continu est entrée en production en Italie en 2007. Elle semble se présenter comme un concurrent des clients laminoirs du Groupe (en vendant le métal et le traitement de surface) plutôt que comme un concurrent du Groupe. Il n'y a pas suffisamment d'information disponible à ce stade pour évaluer les conséquences de ce projet, ni le prix ou le degré de qualité de son produit fini. L'impact potentiel sur les affaires du Groupe demeure donc difficilement évaluable.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe.

# Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées). La politique du Groupe consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

# Capital

Le 21 mars 2007, le conseil d'administration de la Société a constaté une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, pour un montant de 357 900,60 €, entraînant la création de 116 580 nouvelles actions au prix de 15,44 € par action.

Pour les besoins de l'augmentation de capital susvisée, le conseil d'administration a fait usage de sa faculté de suppression du droit de souscription préférentiel, estimant qu'il était dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires existants de réserver l'émission à un investisseur institutionnel, en l'espèce la Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, établissement de crédit de droit luxembourgeois, établie à 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, agissant pour compte de Argos Investment Fund, société d'investissement à capital variable, constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, établie à la même adresse et inscrite dans le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.102. La Banque Privée Edmond de Rothschild Europe agissant pour compte de Argos investment Fund souhaitait en effet investir dans la société et avait déjà pris l'engagement vis-à-vis de la Société de souscrire à un montant de maximum 1.800.000 EUR, à la condition que le prix d'émission des actions nouvelles n'excède pas 16 EUR et que l'augmentation de capital résultant de l'émission soit réalisée pour le 15 avril 2007 au plus tard. Cette suppression du droit de souscription préférentiel en faveur de la Banque Privée Edmond de Rothschild Europe devait permettre à la Société d'exercer partiellement les options d'achat dont elle disposait sur les obligations remboursables en actions émises par Gweco 342 Ltd et Gweco 319 Ltd à l'occasion de l'acquisition de LHT Anodisers Ltd et de Heywood Metal Finishers Ltd. L'émission envisagée permettait donc à la société de disposer des fonds nécessaires pour sécuriser son contrôle des sociétés LHT Anodisers Ltd et Heywood Metal Finishers Ltd. Par ailleurs, dans la mesure où le prix d'exercice des options allait être majoré si les options étaient exercées après le 7 août 2007, il était dans l'intérêt de la Société de disposer, le plus rapidement possible, des fonds nécessaires à l'exercice de ces options et de minimiser le risque de marché lié à une augmentation de capital publique, avec maintien du droit de souscription préférentiel des actionnaires.



N° 0448.204.633

### RAPPORT DE GESTION

Le 3 octobre 2007, le conseil d'administration de la Société a constaté une augmentation de capital par apport en nature, dans le cadre du capital autorisé, pour un montant de 148 421,13 €, entraînant la création de 48 345 nouvelles actions au prix de 15,00 € par action.

Au 31 décembre 2007, le montant total du capital social de la Société s'élevait donc à 4 986 852,08 €.

#### Rachat d'actions propres

La Société a procédé en 2007 à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société de bourse française Portzamparc exclusivement pour assurer la liquidité de l'action Coll, cotée sur Euronext Paris (Eurolist C). Ces rachats d'actions ont fait l'objet d'un reporting mensuel à l'Autorité des Marchés Financiers en France ('AMF'). Ces bllans mensuels peuvent être consultés sur le site de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">http://www.amf-france.org</a>).

La Société a procédé en 2007 à l'acquisition d'un total de 4757 actions propres et à l'aliénation d'un total de 3609 actions propres. Le nombre total d'actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2007 est de 5407 actions, représentant 0,33 % du capital souscrit.

#### Conflits d'Intérêts

En cours d'année 2007, la procédure de conflits d'intérêts entre une société et ses administrateurs, visée à l'article 523 du Code des Sociétés, a été suivie à l'occasion de quatre réunions du conseil d'administration de la Société. Les extraits des procès-verbaux des ces réunions du conseil d'administration, relatifs aux décisions qui ont donné lieu au respect de cette procédure, sont repris ci-après :

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 12 février 2007 :

«7. Avant de délibérer sur les prochains points à l'ordre du jour, Finance & Management International SA (FMI) à informé le conseil du fait qu'elle se trouve dans une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 523 du Code des Sociétés concernant le prochain point soumis à la délibération du conseil. Le conflit d'intérêt provient de ce que la décision concerne des bonus éventuels qui seraient octroyés à FMI. FMI pourrait avoir un intérêt opposé à celui de la société par rapport à cette décision. Préalablement à la réunion, le conseil a également été informé par M. van der Haegen, qui n'est pas présent, de ce que, en sa qualité d'actionnaire de FMI. il pourrait également avoir un intérêt opposé à celui de la société sur la décision à prendre. Quoique le conseil soit d'avis que la décision à prendre constitue une opération habituelle conclue dans des conditions et sous les garanties normales de marché, et ne requiert pas le respect de la procédure prévue par l'article 523 du Code des Sociétés, FMI, en la personne de son représentant Timothy Hutton, quitte la réunion et une copie du présent procès verbal sera communiquée au commissaire de la société. »

Etant donné la conclusion positive des acquisitions de HMF et LHT et les conditions intéressantes que FMI a réussi à négocier non seulement pour les acquisitions mais également pour leur financement, il a été décidé d'octroyer à FMI un bonus spécial cash de 131 657 EUR qui aura un impact financier du même montant dans les comptes de la société.

FMI réintègre la réunion. »

Z



**RAPPORT DE GESTION** 

Extralt du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 mars 2007 :

« La société anonyme 'finance & Management International SA', représentée par son représentant permanent Monsieur Timothy Hutton, et Monsieur Charles van der Haegen, administrateurs de la société, ont déclaré préalablement à la présente réunion du conseil d'administration, en vertu des lettres qui resteront annexées au présent acte, que l'on pourrait considérer qu'ils ont indirectement un intérêt opposé de nature patrimoniale, au sens de l'article 523 du Code des sociétés, aux décisions à l'ordre du Jour de la présente réunion du conseil d'administration.

Monsieur Timothy Hutton, représentant de 'finance & Management International SA', et Monsieur Charles van der Haegen ont en effet déclaré qu'ils ont tout deux des intérêts patrimonlaux dans la société de droit anglais 'Keenexcess Limited', établie à Acre House 11–15 William Road - London NW 1 ER (Angleterre), qui a encore un solde d'actions à libérer à concurrence d'un montant total de cent quarante-et-un mille euros (141.000 EUR), et que l'on pourrait donc soutenir qu'ils ont indirectement un intérêt à ce que la société émette des nouvelles actions, plutôt que d'exiger de Keenexcess Limited la libération des actions non encore entièrement libérées.

Les deux administrateurs précités ont indiqué, dans les lettres ci-annexées, que conformément à l'article 523 du Code des Société, ils ne participeraient pas aux délibérations et aux votes de la présente réunion du conseil et qu'ils informent le commissaire de la société de leur intérêt opposé potentiel.

En conséquence, les administrateurs précités ne peuvent, en vertu de l'article 523,§1. dernier alinéa du Code des sociétés, assister aux délibérations du conseil d'administration relatives à ces opérations ou à ces décisions, ni prendre part au vote. Ces administrateurs n'étant pas présents, la réunion peut continuer valablement.

Conformément à l'article 523, §1, deuxième alinéa du Code des sociétés, le président expose les éléments suivants. Le conseil d'administration prend acte des éléments d'information communiqués par 'Finance & Management International SA', représentée par son représentant permanent Monsieur Timothy Hutton, et Monsieur Charles van der Haegen, et constate que le conflit d'intérêts potentiel évoqué par les deux administrateurs précités concerne toutes les décisions à l'ordre du jour du présent consell.

Le conseil constate que le solde à libérer par Keenexcess Limited ne représente qu'un montant de cent quarante-et-un mille euros (141.000 EUR), non significatif par rapport à l'émission de cent seize mille cinq cent quatre-vingts (116.580) actions et l'augmentation des fonds propres d'un montant d'un million sept cent septante-neuf mille neuf cent nonante-cinq euros vingt cents (1.779.995,20 EUR) (correspondant à une augmentation de capital de trois cent cinquante-sept mille neuf cent euros soixante cents (357.900,60 EUR), le solde du produit de l'émission correspondant à la prime d'émission), qui font l'objet de la décision du présent conseil d'administration. Cette émission d'actions et l'augmentation du capital social et des fonds propres en résultant sont justifiées par le besoin de la Société de sécuriser son contrôle indirect sur deux sociétés de droit anglais récemment acquises, LHT Anodisers Ltd et Heywood Metal Finishers Ltd, tel que plus amplement décrit dans le rapport du conseil d'administration établi conformément aux articles 596 et 598 du Code des Sociétés, et conformes à l'intérêt social. La libération de ses actions par Keenexcess Limited ne permettrait pas de réaliser ces objectifs.

Le Conseil rappelle par ailleurs que le solde non libéré des actions de Keenexcess Limited est depuis le premier janvier deux mille six productif d'intérêts à un taux équivalent aux taux chargés à la société sur ses emprunts existants au premier janvier deux mille six, avec un surcoût de zero virgule cinq pour cent (0,5%). Enfin, les considérations qui avaient, dans le passé, amené le Conseil à ne pas exiger la libération des actions de Keenexcess Limited, ou à reporter la date à laquelle les actions doivent être libérées, et qui ont été exposées dans de précédents procès verbaux du conseil d'administration, sont toujours d'actualité.



#### N°

# **RAPPORT DE GESTION**

1.1

#### TROISIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de trois cent cinquante-sept mille neuf cent euros soixante cents (357.900,60 EUR) pour le porter de quatre millions quatre cent quatre-vingt mille cinq cent trente euros trente-cinq cents (4.480.530.35 EUR) à quatre millions huit cent trente-huit mille quatre cent trente euros nonante-cinq cents (4.838.430,95 EUR) par la création de cent seize mille cinq cent quatre-vingts (116.580) nouvelles actions de capital au porteur.»

Extraît du procès-verbal des réunions du conseil d'administration des 22 mai et 18 juin 2007 :

« Préalablement à la délibération sur le point suivant figurant l'ordre du jour, qui concerne la mise en oeuvre d'un avantage que le conseil a décidé, par décision du 12 mai 2006, de conférer à FMI, FMI représentée par M. Timothy Hutton, informe le conseil qu'elle est, pour des raisons évidentes, en situation de conflit d'intérêts à l'égard de la société, concernant la décision à prendre.

Par allleurs, préalablement à certe réunion, le conseil a été informé par M. Charles van der Haegen, que l'on pourrait considérer qu'il se trouve aussi personnellement en situation de conflit d'intérêts concernant le prochain point figurant à l'ordre du jour. M. van der Haegen détient en effet indirectement une participation dans FMI et pourrait donc avoir, à ce titre, un intérêt opposé à celui de COIL concernant une décision relative à un avantage octroyé par COIL à FMI. Compte tenu du fait que l'avantage dont il est question sera intégralement rétrocédé par FMI à M. Hutton et que M. van der Haegen ne retirera donc aucun bénéfice personnel de l'octroi de cet avantage, le conseil est d'avis qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt réel entre COIL et M. van der Haegen en ce qui concerne cette décision.

À toutes fins utiles, M. Yves Willems informe également le conseil d'administration du fait que la société Carmeuse, dans laquelle il détient une participation de 1 % est elle-même actionnaire minoritaire de FMI. Eu égard à la participation tout à fait minime que M. Willems détient dans Carmeuse et au fait que FMI rétrocédera à M. Hutton l'intégralité de l'avantage dont il est question, le conseil d'administration est d'avis que cette situation n'est pas non plus de nature à susciter un conflit d'intérêts personnel dans le chef de M. Yves Willems.

En conséquence de ce qui précède, FMI ne prend pas part au vote ni à la délibération sur le point qui suit et sort de la séance. Mr. Charles van der Haegen étant absent, n'a pas pris part au vote ni à la délibération sur le point qui suit.

Il est ensuite rappelé qu'en sa séance du 12 mai 2006, le conseil d'administration a décidé, sous réserve d'avis juridique et fiscal, que la société octroierait à FMI sans contrepartie un avantage équivalent à 5 % du nombre total d'actions émises de la société.

Compte tenu du fait que le conseil n'avait pas été formellement informé de la situation de conflit d'intérêts théorique dans laquelle M. van der Haegen se trouvait à propos de cette décision, et compte tenu du fait que cette décision n'a jamais été notifiée à FMI dans l'intervalle, le conseil décide, pour autant que de besoin, de réexaminer la décision prise lors de sa réunion du 12 mai 2006.

Le conseil relève tout d'abord que sa décision du 12 mai 2006 n'a pas été influencée par la situation de M. van der Haegen, qui n'était pas présent lors de cette séance.

Le conseil constate par ailleurs que les considérations qui l'avaient amené à prendre cette décision en 2006 restent entièrement valables. Le conseil considère en particulier que FMI a largement contribué au redressement et au développement de la société au cours des sept dernières années, redressement qui s'est, dans l'intervalle, traduit par une augmentation de la valeur de la société reconnue par le marché. Pendant toute cette période FMI n'a bénéficié d'aucun plan d'intéressement au capital de la société, alors que de tels « incentives » sont couramment octroyés au management des sociétés cotées. Il est dès lors



N° | 0448,204,633

C 8

### RAPPORT DE GESTION

normal que FMI retire un avantage de cette valorisation à laquelle elle a contribué et il est par ailleurs dans l'intérêt de la société que FMI continue à être intéressée au développement de la société.

En conséquence, le consell décide de ratifier, pour autant que de besoin. la décision prise lors de sa séance du 12 mai 2006. Il est rappelé à ce sujet que sur la base de la valorisation actuelle de l'action, l'avantage conféré à FMI représente environ EUR 1.200.000.

Le conseil a ensulte discuté, au cours de ses séances du 22 mai et du 18 juin 2007 (cette dernière réunion étant consacrée exclusivement à la discussion de cette question), des modalités de mise en oeuvre de cette décision. Sur la base des indications reçues des conseillers juridiques et fiscaux de la société, il apparaît qu'en raison de contraintes légales, il sera difficile de structurer l'avantage sous forme d'attribution gratuite d'actions nouvelles de la société. Le conseil demande cependant à M. Chevalier de poursuivre, avec les conseillers juridiques et fiscaux de la société, l'examen des solutions possibles. Par ailleurs eu égard au fait que le montant de l'avantage envisagé a considérablement augmenté depuis le mois de mai 2006, le Consell souhaite obtenir, à bref délai, l'avis d'un consultant externe spécialisé dans l'évaluation des rémunérations de dirigeants d'entreprises sur l'octroi de cet avantage.

Dans l'attente de la réception de cet avis et d'avis juridiques et fiscaux lui permettant de prendre position sur la structuration définitive de cet avantage, le conseil décide d'approuver le projet d' « Incentive Agreement », dont les administrateurs ont reçu copie.

Le conseil souhaite que la forme définitive de cet avantage soit déterminée dans les meilleurs délais. Il souligne également que l'avantage devrait être octroyé de préférence sous la forme d'attribution gratuite d'actions ou d'options sur actions, à tout le moins partiellement et pour autant que cela s'avère réalisable d'un point de vue juridique. M. Willems Indique enfin que quoique cet avantage soit octroyé en tenant compte de la contribution du management au développement passé de la société, il serait souhaitable, même si cet élément n'avait pas été mentionné dans la décision initiale du conseil, de tenter d'obtenir l'accord de FMI sur des conditions qui contribuent à son intéressement au développement futur de la société (telles que par exemple, si l'avantage prend la forme d'un octroi gratuit d'actions ou d'options sur actions, une période d'incessibilité des actions ou un « vesting » des options, conforme aux pratiques du marché belge). »

Extraît du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 octobre 2007 :

« La société anonyme 'Finance & Management International SA', représentée par son représentant permanent Monsieur Timothy Hutton, et Monsieur Charles van der Haegen, administrateurs de la société, ont déclaré préalablement à la présente réunion du conseil d'administration, en vertu des lettres qui resteront annexées au présent acte, que l'on pourrait considérer qu'ils ont indirectement un intérêt opposé de nature patrimoniale, au sens de l'article 523 du Code des sociétés, aux décisions à l'ordre du jour de la présente réunion du conseil d'administration.

Monsieur Timothy Hutton, représentant de 'Finance & Management International SA', et Monsieur Charles van der Haegen ont en effet déclaré qu'ils ont tout deux des intérêts patrimoniaux dans la société de droit anglais 'Keenexcess Limited', établie à Acre House 11-15 William Road – London NW 1 ER (Angleterre), qui a encore un solde d'actions à libérer à concurrence d'un montant total de cent quarante-et-un mille euros (141.000 EUR), et que l'on pourrait donc soutenir qu'ils ont indirectement un intérêt à ce que la société émette des nouvelles actions, plutôt que d'exiger de Keenexcess Limited la libération des actions non encore entièrement libérées.

Monsieur Timothy Hutton, représentant de 'Finance & Management International SA', a par ailleurs déclaré que 'Finance & Management International SA' a conclu avec la société un « Incentive Agreement » aux termes duquel, sous les conditions décrites dans cet accord, la société attribuera à Finance &



### RAPPORT DE GESTION

Management International SA un avantage correspondant à la valeur de marché de cinq pour cent (5%) du total des actions ordinaires émises par la société à la date d'attribution et que l'on pourrait donc soutenir que Finance & Management International SA a Indirectement un intérêt à ce que la société émette des nouvelles actions, afin d'accroître le montant de l'avantage qui lui reviendra le cas échéant.

A titre personnel, Monsieur Timothy Hutton à déclaré que dès lors qu'il est convenu entre Finance & Management International SA et lui-même que l'avantage résultant de l'Incentive Agreement décrit ciavant ful sera intégralement rétrocédé, l'on pourrait soutenir que Monsieur Timothy Hutton à indirectement un intérêt à ce que la société émette des nouvelles actions, afin de voir le montant de cette éventuelle rétrocession augmenté.

Les deux administrateurs précités ont indiqué, dans les lettres cl-annexées, que conformément à l'article 523 du Code des Société, ils ne participeraient pas aux délibérations et aux votes de la présente réunion du conseil et qu'ils informent le commissaire de la société de leur intérêt opposé potentiel.

En conséquence, les administrateurs précités ne peuvent, en vertu de l'article 523,§1, dernier alinéa du Code des sociétés, assister aux délibérations du conseil d'administration relatives à ces opérations ou à ces décisions, ni prendre part au vote. Ces administrateurs n'étant pas présents, la réunion peut continuer valablement.

Conformément à l'article 523, §1, deuxième alinéa du Code des sociétés, le président expose les éléments suivants. Le conseil d'administration prend acte des éléments d'information communiqués par 'Finance & Management International SA', représentée par son représentant permanent Monsieur Timothy Hutton. et Monsieur Charles van der Haegen, et constate que le conflit d'intérêts potentiel évoqué par les deux administrateurs précités concerne toutes les décisions à l'ordre du jour du présent conseil.

Le conseil constate que le solde à libérer par Keenexcess Limited ne représente qu'un montant de cent quarante-et-un mille euros (141.000 EUR), non significatif par rapport à l'émission d'un million six cent vingt-deux mille sept cent nonante-huit [1.622.798] actions et l'augmentation des fonds propres d'un montant de sept cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-quatre euros soixante-sept cents [725.184,67] EUR (correspondant à une augmentation de capital de cent quarante-huit mille quatre cent vingt-et-un euros treize cents [148.421,13] EUR, le solde du produit de l'emission correspondant à la prime d'émission), qui font l'objet de la décision du présent conseil d'administration. Cette émission d'actions et l'augmentation du capital social et des fonds propres en résultant sont justifiées par le besoin de la Société de sécuriser son contrôle à terme sur LHT Anodisers Ltd tel que plus amplement décrit dans le rapport spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 602 du Code des sociétés, et conformes à l'intérêt social. La libération de ses actions par Keenexcess Limited ne permettrait pas de réaliser ces objectifs.

Le Conseil rappelle par ailleurs que le solde non libéré des actions de Keenexcess Limited est depuis le premier janvier deux mille six productif d'intérêts à un taux équivalent aux taux chargés à la société sur ses emprunts existants au premier janvier deux mille six, avec un surcoût de zéro virgule cinq pour cent (0,5%). Enfin, les considérations qui avalent, dans le passé, amené le Consell à ne pas exiger la libération des actions de Keenexcess Limited, ou à reporter la date à laquelle les actions doivent être libérées, et qui ont été exposées dans de précédents procès verbaux du conseil d'administration, sont toujours d'actualité.

Le Conseil constate que l'avantage prévu par l'Incentive Agreement en faveur de Finance & Management International SA, à charge de la société, est évalué, sur la base du cours de bourse de l'action Coll à la veille de l'augmentation de capital, à un million septante mille six cent vingt-huit euros quatre cents [1.070.628,04] EUR. Suite à l'augmentation de capital dont question au point 3 de l'ordre du jour, cet avantage, dont le Conseil note qu'il sera intégralement rétrocédé à Monsieur Timothy Hutton, représenterait, sur la base du dernier cours de clôture, un coût d'un million cent et trois mille cinq cent





### RAPPORT DE GESTION

deux euros soixante-quatre cents [1.103.502,64] EUR. Le Conseil estime néanmoins que l'opération envisagée, à savoir l'émission d'actions et l'augmentation du capital social et des fonds propres, conserve tout son intérêt pour la société, compte tenu des objectifs et des justifications largement exposés dans le rapport spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 602 du Code des sociétés.

### DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de cent quarante-huit mille quatre cent vingt et un euros treize cents (148.421,13 EUR) pour le porter de quatre millions huit cent trente-huit mille quatre cent trente euros nonante-cinq cents (4.838.430,95 EUR) à quatre millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-deux euros huit cents (4.986.852,08 EUR) par la création de quarante-huit mille trois cent quarante-cinq (48.345) nouvelles actions de capital au porteur.»

#### Déclaration d'intention d'Alucoat Conversion S.A.U.

Le 7 décembre 2006, la société Alucoat Conversion S.A.U. ('Alucoat') a informé l'Autorité des Marchés Financiers, en France, et la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, en Belgique, de son franchissement en hausse du seuil de 10 % du capital de la Société. A cette date, Alucoat, filiale du groupe espagnol Aliberico, détenait 10,05 % du capital de la Société, représentant 8,17 % des droits de vote.

Dans sa déclaration d'intention, Alucoat a indiqué qu'il a prévu, *inter alia*, de prendre contrôle de la Société d'ici 12 mols.

Alucoat n'a mené aucune action au cours des 12 mois allant jusqu'au 6 décembre 2007. Le Conseil d'Administration continue à préciser que cette prise de participation était non sollicitée et qu'il n'y a eu de négoclations entre les parties à aucun moment.

# Evénements significatifs postérieurs à la date de clôture du 31 décembre 2007

Le 20 mars 2008, la Société a exercé son option sur le solde des Obligations remboursables en actions (« ORA ») émises par Gweco 319 Limited pour un montant de 410 K€ payable en cash entre le 20 mars et le 20 août 2008. En conséquence, la Société a acquis des ORA donnant droit à 19,06 % du capital dilué de Gweco 319 Limited au remboursement. La Société directement, ou via United Anodisers Limited, détient désormais100 % du capital dilué de ses filiales anglaises.

### Conclusion

2007 a été une année de transformations profondes et stratégiques pour la Société. Aujourd'hui, le Groupe est plus diversifié vis-à-vis de ses marchés, ses secteurs géographiques, ses produits et ses clients. Les horizons de croissance future ont été élargis.

Après un début 2007 très dynamique, il a été décevant que des imprévus hors du contrôle du Groupe aient eu un effet important sur les flux de trésorerie et la rentabilité au cours de l'année.

Avec l'augmentation substantielle en 2005 de la capacité de production de ses lignes d'anodisation en continu la Société a de réelles possibilités d'accroître son cash flow et ses bénéfices.





Ν°

0448.204.633

C 8

# **RAPPORT DE GESTION**

Avec l'acquisition de HMF et de LHT, la Société a élargl à la fois sa gamme de produits et son potentiel sur le marché dans le but de promouvoir toutes les formes d'aluminium anodisé, en leur offrant une plateforme plus large qui puisse servir de base à leur développement.

Conseil d'Administration

Emai 2000

48/52

# N°

# RAPPORT DES COMMISSAIRES



Uitbreidingstraat, 66/13 B-2600 Antwerpen Tel: 03 / 230 58 40 - Fax: 03 / 218 45 15

# COIL SA

Rapport du commissaire concernant les comptes annuels clos au 31 décembre 2007

> BDO Atrio Bedrijfsrevisoren Burg Ven. CVBA BTW BE 0431 088 289 RPR Brussel





0448,204,633

C 9

### RAPPORT DES COMMISSAIRES



**BDO Atrio** Bedrijfsrevisoren Uitbreidingstraat, 66/13 B-2600 Antwerpen Tel: 03 / 230 58 40 - Fax: 03 / 218 45 15

# RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE COIL SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

### Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 25.537.342 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 778.891 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend notamment: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

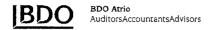
. Annick, V. Catry, G. Claes, B. Claeve, K. De Braba De Cooman, G. Dochen, B. Dubois, K. Fank, I. Grignard, H. Herligers, A. Kilesse, S. Molenaers, B. Pouseele, W. Rutsaert, M. Tefnin, E. Thuysbaert, S. Toussaint, L. Van Brussel, P. Van Cauter, J. Vanderhoeght, J. Vercauteren, R. Vos, H., Wilmots

BDO Atrio Bedrijfsrevisoren Burg Ven. CVBA BTW BE 0431 088 289 RPR Brussel



C 9 0448.204.633

### RAPPORT DES COMMISSAIRES



A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Mentions et informations complémentaires

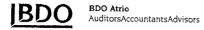
L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- En application de l'article 608 du Code des Sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui ont eu lieu :
  - le 3 octobre 2007, le conseil d'administration de la société a constaté une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé par apport en nature pour un montant de 725.184,67 EUR, entraînant la création de 48,345 nouvelles actions au prix de 15 EUR par action. Selon les dispositions légales, nous avons émis le rapport ci-joint daté du 3 octobre 2007.



### RAPPORT DES COMMISSAIRES



• En application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui ont eu lieu depuis votre dernière assemblée générale ordinaire :

Dans sa décision le conseil du 3 octobre 2007 fait mention de plusieurs conflits d'intérêt. Le rapport de gestion fait mention ample de ces conflits. Nous referons au rapport de gestion dans lequel ces conflits son décrits en détail. Sur base du prix du marché actuel de l'action, cet « incentive » ou ce paiement en liquides représenterait un coût total pour la société de 1.100.000 EUR

Anvers, le 20 mai 2008

BDO Atrio Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL

Commissaire

Représentée par Lieven van Brussel

3.